

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	14	8

Séance du 26 février 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur LALANNE Patrice, Maire**

Présents : BONNAN Christian, GAUYACQ Jean-Paul, MASMONTET Jean, CHAUVEAU Jean-Baptiste, SARRREMIA Carine, TISSIER Fabienne, DARDERES Paul

Absents excusés : DESTANDAU Stéphanie, MEYER Véronique, CHIRIAUX Allisson, DESCLAUX Amandine, PEREUILH Martine, URRUTIBEHETY Baptiste,

Le conseil a choisi pour secrétaire M. MASMONTET Jean

26022026-4 : Remboursement de la caution d'un logement communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur MATRI Yann et Madame ELGART Elodie, locataires de la commune ont quitté le logement qu'ils occupaient au n°3, 101 route de Carresse le 31 décembre 2025.

Il appartient au conseil Municipal d'autoriser le remboursement de la caution d'un montant égal à un mois de loyer à la date d'entrée dans le logement au 16 septembre 2024, soit 600 € (six cent euros).

A cet effet, le maire expose que le logement a été laissé dans un état tout à fait correct et d'usure normale.

Le Maire rend compte au conseil que suite à ce départ le logement a été attribué à Monsieur LAFAURIE Clément et Madame CAUDAL Romane pour un montant de loyer inchangé de 600 euros, le bail prenant effet au 1^{ER} mars 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE le remboursement de la caution à Monsieur MATRI Yann et Madame ELGART Elodie.

Pour expédition certifiée conforme

Fait et affiché à Lahontan le 26 février 2026

Le Maire

Patrice LALANNE